

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** *Dartilon S***· Code du produit:** 100641, 100642**· Numéro d'enregistrement** W-7438-1**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****· Secteur d'utilisation SU1** Agriculture, sylviculture, pêche**· Emploi de la substance / de la préparation** Phytorégulateur**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**· Pictogrammes de danger**

GHS05



GHS07



GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 16672-87-0 EINECS: 240-718-3	acide 2-chloroéthylphosphonique Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 EUH071	51,8%
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si des lentilles de contact sont présentes, les retirer après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil.
Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Faites-lui boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible additionnée de charbon médicinal).
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
Composés chlorés
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Équipement de protection individuelle.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Les zones dangereuses doivent être délimitées et signalées par des panneaux d'avertissement et de sécurité appropriés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher l'étalement en mettant en place des barrières appropriées.
Nettoyer soigneusement les objets et le sol souillés en respectant les réglementations environnementales.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard.
Respecter les indications sur l'étiquette et le mode d'emploi.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée : > 0 °C
- **Classe de stockage:** 8B, substances dangereuses corrosives ininflammables
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Protection nécessaire en cas d'apparition d'aérosols ou de vapeurs.
Appareil de filtration à court terme, filtre A.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection en alcool polyvinyle ou en caoutchouc nitrile-butyle.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 4)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail à manches longues.

Retirer les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

Liquide

· **État physique**

Incolore

· **Couleur:**

Inodore

· **Odeur:**

Non déterminé

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et**

intervalle d'ébullition

Non applicable

· **Inflammabilité**

Non applicable

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé

· **Inférieure:**

Non déterminé

· **Supérieure:**

105,5 °C

· **Point d'éclair**

530 °C

· **Température d'auto-inflammation**

Non déterminé

· **Température de décomposition:**

1,7

· **pH à 20 °C**

Non déterminé

· **Viscosité:**

Non déterminé

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé

· **Dynamique:**

Non déterminé

· **Solubilité**

Entièrement miscible.

· **l'eau:**

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à**

20 °C

-0,63 log POW

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé

· **Densité et/ou densité relative**

1,277 g/cm³

· **Densité à 20 °C:**

Non déterminé

· **Densité relative:**

Non déterminé

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

Liquide

· **Forme:**

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif.

· **Température d'inflammation:**

· **Propriétés explosives:**

· **Teneur en solvants:**

· **Teneur en substances solides:**

100,0 %

· **Changement d'état**

Non déterminé

· **Vitesse d'évaporation.**

néant

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· **Substances et mélanges explosibles**

(suite page 6)

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 5)

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique** Aucune donnée disponible.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune donnée disponible.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par contact cutané.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

16672-87-0 acide 2-chloroéthylphosphonique

Oral	LD50	3.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	300 mg/kg (rat) (Umrechnungswert der akuten Toxizität)
Inhalatoire	LC50/ 4h	0,09 mg/l (rat)

Dartilon S

Oral	LD50	1,564 mg/kg (rat) (Der Wert bezieht sich auf den Wirkstoff.) 3,022 mg/kg (rat) (Berechneter Wert)
Dermique	LD50	1,902 mg/kg (rat) (Berechneter Wert) > 983 mg/kg (rat) (Der Wert bezieht sich auf den Wirkstoff.)
Inhalatoire	LC50	6,3 mg/l (rat) (Berechneter Wert)
	LC50/ 4h	3,26 mg/l (rat) (Der Wert bezieht sich auf den Wirkstoff.)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 6)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:**

EC50/ 14d	> 1,6 mg/l (<i>lemna gibba</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
EC50/ 48h	> 85 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
LC50/ 120h	> 1,5 mg/l (<i>Navicula pelliculosa</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff) > 1,8 mg/l (aac) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
	> 1,4 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
LC50/ 72h	20,9 mg/l (<i>Chlorella vulgaris</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
LC50/ 96h	123,6 mg/l (<i>truite arc-en-ciel</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff) > 100 mg/l (<i>carpe</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)
NOEC	43 mg/l (min) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff) 67 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (Testsubstanz:Wert bezieht sich auf den Wirkstoff)

16672-87-0 acide 2-chloroéthylphosphonique

LC50/ 96h 311 mg/l (poisson)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable**vPvB:** Non applicable**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**Remarque:** Toxique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Éliminer les emballages vides non nettoyés conformément à la réglementation locale/ nationale en vigueur. Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR

UN3265

(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non régilementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)

UN3265

· IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG



**· Classe
· Étiquette**

8 Matières corrosives.

8

· IATA



**· Class
· Label**

8 Matières corrosives.

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· Marine Pollutant:
· Marquage spécial (ADR):**

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

F-A, S-B

(SGG1) Acids

· No EMS:

· Segregation groups

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 8)

· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Articles 4, 4a et 4b de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2) : Les jeunes (moins de 18 ans) qui ont terminé avec succès leur formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle « AFP » ou certificat fédéral de capacité « CFC ») sont autorisés à effectuer des travaux avec ce produit dans le cadre de la profession apprise. Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance sur la formation correspondante, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les restrictions d'âge définies sont respectées. Si les travaux sont effectués dans le cadre d'une mesure fédérale ou cantonale d'insertion professionnelle ou dans le cadre d'une offre de préparation à la formation professionnelle initiale au sens de l'article 12 LFPr (RS 412.10), les conditions prévues à l'article 4b doivent être remplies. Pour tous les autres jeunes, tout travail avec ce produit est interdit.

Destiné exclusivement à un usage professionnel.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

- **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.02.2026 Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 16.02.2026

Nom du produit: Dartilon S

(suite de la page 9)

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**· Contact:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 17.11.2025**· Numéro de la version précédente:** 1.0**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 1C

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente